

1. L'artisanat :

1.1. Votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat :

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges (CMA88) est votre compagnie consulaire. A l'écoute et au service de plus de 10000 entreprises artisanales vosgiennes, elle représente, par l'intermédiaire d'artisans élus qui la composent, les intérêts généraux de l'artisanat vosgien auprès des pouvoirs publics. Ses collaborateurs sont à votre disposition pour vous conseiller et vous accompagner dans vos projets de création-développement-reprise-transmission d'entreprise, de formation et d'apprentissage.

Qu'est-ce qu'une entreprise artisanale ?

Les entreprises artisanales se caractérisent par leur dimension et la nature de leur activité. Elles emploient, dans leur majorité, moins de dix salariés et doivent exercer une activité de production, de transformation, de réparation ou de prestation de service répertoriée dans le Répertoire des métiers.

Immatriculé au répertoire des métiers, l'artisan a la possibilité de se prévaloir de la qualité d'artisan et d'obtenir le titre de maître artisan.

Pour se prévaloir de la **qualité d'artisan**, le chef d'une entreprise artisanale doit être titulaire d'un diplôme de niveau V dans le métier exercé ou avoir une expérience professionnelle de trois années dans ce métier.

Un chef d'entreprise qui a la qualité d'artisan peut se prévaloir de la **qualité d'artisan d'art** s'il exerce un métier d'art dont la liste est fixée par arrêté du 24 décembre 2015.

Le **titre de maître artisan** peut être attribué par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat au chef d'entreprise titulaire du brevet de maîtrise dans le métier exercé. Ce titre peut également être attribué par la commission régionale des qualifications aux titulaires d'un diplôme équivalent au brevet de maîtrise ou qui sont immatriculés au répertoire des métiers depuis au moins dix ans et qui justifient d'un savoir-faire reconnu au titre de la promotion de l'artisanat ou de sa participation à des actions de formation.

Le **titre de maître artisan en métier d'art** est attribué dans les mêmes conditions que celles qui prévalent pour la délivrance du titre de maître artisan, au chef d'entreprise qui exerce un métier d'art.

Depuis le 1er juin 2017, les personnes qui sont immatriculées au répertoire des métiers pour une activité de fabrication de plats à consommer sur place, qui ont la qualité d'artisan et qui proposent des plats « fait maison peuvent également se prévaloir de la qualité d'artisan cuisinier.

Vos interlocuteurs à la CMA88 :

PRESIDENCE : Christophe RICHARD

DÉPARTEMENT INFORMATION - COMMUNICATION ET INNOVATION

La promotion de l'artisanat. L'information des entreprises...

- **Directrice** : Isabelle MOLIN, chargée de communication
Contact : 03.29.69.63.69 / Courriel : imolin@cma-vosges.fr

DÉPARTEMENT CONSEIL ET DÉVELOPPEMENT

Accompagner à toutes les étapes de la vie de l'entreprise...

- **Directeur** :

Jean-Charles MATHIOT / Contact : 03.29.69.55.80 / Courriel : jcmathiot@cma-vosges.fr

- **Secrétariat, accueil, orientation** :

Françoise VILLEMARD / Contact : 03.29.69.55.53 / Courriel : animation.eco@cma-vosges.fr

- **Formalités CFE - RM** :

Christelle DIEUDONNE / Contact : 03.29.69.63.60 / Courriel : cdieudonne@cma-vosges.fr

Aurélie DEVOILLE / Contact : 03.29.69.63.61 / Courriel : adevoille@cma-vosges.fr

Mylène LAVALETTE / Contact : 03.29.69.63.62 / Courriel : mlavalette@cma-vosges.fr

- **Inscription stage de préparation à l'installation:**

Bénédicte RIVAT / Contact : 03.29.69.55.86 / Courriel : brivat@cma-vosges.fr

- **Animation stage de préparation à l'installation, formations diplômantes et référent départemental pour l'examen taxi-VTC:**

Jean-Baptiste VAUCHE / Contact : 03.29.69.63.67 / Courriel : jbvauche@cma-vosges.fr

- **Le Conseiller économique de votre territoire :**

Pays des Vosges Centrales : Valérie JAMBERT et Chantal BROUSSE

Contacts : 03.29.69.55.82 / 03.29.69.55.85

Courriels : v.jambert@cma-vosges.fr / cbrousse@cma-vosges.fr

Pays de la Déodatie : Valérie BOTTELIN

Contacts : 03.29.56.70.11 / Courriels : vbottelin@cma-vosges.fr

Pays de Remiremont : Agnès SIMONIN

Contact : 03.29.69.55.81 / Courriel : asimonin@cma-vosges.fr

Pays de l'Ouest Vosgien : Emilie FLORENTIN

Contact : 03.29.69.55.83 / Courriel : eflorentin@cma-vosges.fr

DÉPARTEMENT EMPLOI ET FORMATION

Se former tout au long de la vie ...

- **Directeur** :

Éric **SIMONIN** / Contact : 03.29.69.55.88 / Courriel : esimonin@cma-vosges.fr

- **Apprentissage** :

Noëlle **HOUOT** / Contact : 03.29.69.55.89 / Courriel : nhouot@cma-vosges.fr

- **Formations diplômantes et modulaires** :

Valérie **BARTHELEMY** / Contact : 03.29.69.63.65 / Courriel : vbarthelemy@cma-vosges.fr

Isabelle **FEBVRE** / Contact : 03.29.69.63.64 / Courriel : ifebvre@cma-vosges.fr

Marie-Pierre **BOUGEL** / Contact : 03.29.69.55.93 / Courriel : mpgerard@cma-vosges.fr

DÉPARTEMENT ADMINISTRATION FINANCES

- **Accueil** :

Clara **KNEUSS** / Contact : 03.29.69.55.55 / Courriel : ckneuss@cma-vosges.fr

- **Comptabilité** :

Emilie **CLAUDEPIERRE** / Contact : 03.29.69.55.94 / Courriel : eclaudepierre@cma-vosges.fr

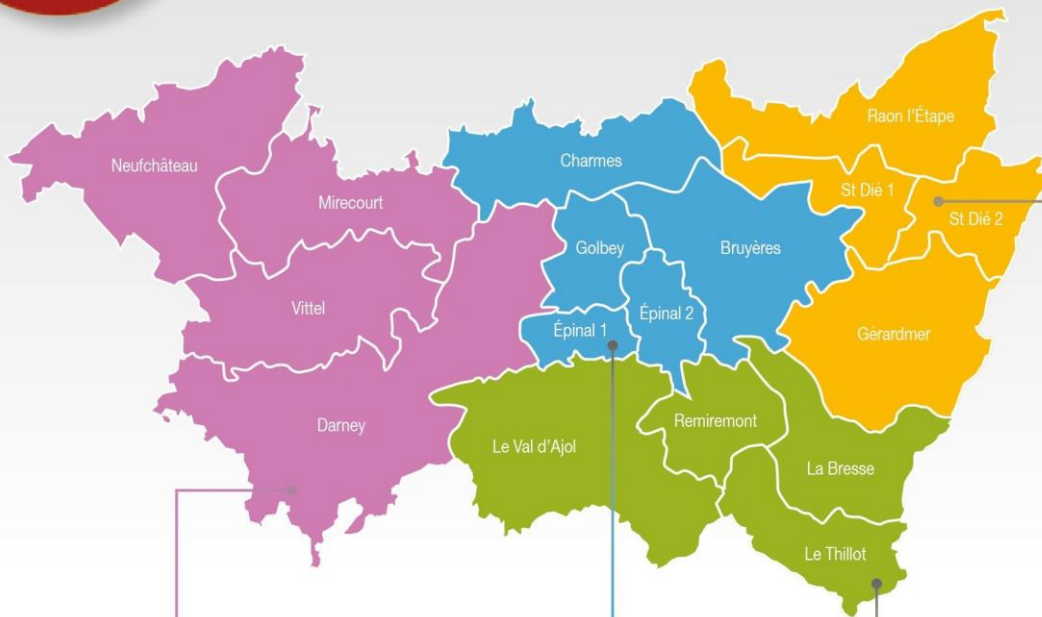
- **Informatique** :

Frédéric **HEYOB** / Contact : 03.29.69.55.95 / Courriel : fheyob@cma-vosges.fr

**Les territoires d'intervention des conseillers économiques de la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat des Vosges**



DES CONSEILLERS ÉCONOMIQUES À VOTRE SERVICE
de la création/reprise à la transmission d'entreprise



**ANTENNE
DE SAINT-DIÉ**
7 rue Maurice Jeandon



Jean Baptiste VAUCHÉ
Chargé de mission
transmission - Vosges
03 29 69 63 67
jb.vauche@cma-vosges.fr



Émilie FLORENTIN
03 29 69 55 83
e.florentin@cma-vosges.fr



Chantal BROUSSE
03 29 69 55 85
c.brousse@cma-vosges.fr



Valérie JAMBERT
03 29 69 55 82
v.jambert@cma-vosges.fr



Agnès SIMONIN
03 29 69 55 81
a.simonin@cma-vosges.fr



Valérie BOTTELIN
03 29 56 70 11
v.bottelin@cma-vosges.fr